

BUREAU
 ROUBAIX - 49-71, Grande-Rue, Tél. 277.22 et 277.24.
 TOURCOING - 2, rue Carnot, Tél. 27.
 LILLE - 2, rue Faidherbe, Tél. 228.51.
 PARIS - 24, boulevard Pasteur, Tél. 77-77.
 BOULOGNE - 108, rue de la Station, Tél. 2.44.
ADRESSES DIRECTEURS
 Jean Reboux
 Alfred Reboux
 Eugène Alfred Reboux

Journal de Roubaix

Quotidien de Roubaix Tourcoing et de la Région



A la veille du débat sur la politique extérieure,

M. LAVAL A EXPOSÉ AU CONSEIL DES MINISTRES

LA THÈSE QU'IL DÉFENDRA AUJOURD'HUI A LA CHAMBRE

Une fois de plus, l'attitude des radicaux décidera du sort du Gouvernement



MM. ERNEST LAFONT ET PIERRE LAVAL.

BILLET PARISIEN

L'épreuve décisive du Cabinet Laval

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 26 DÉCEMBRE (Minuit).

Le Conseil des ministres, qui a été consacré principalement à l'exposé de M. Pierre Laval sur la situation extérieure, n'a pas été de longue durée contrairement aux prévisions. Alors que très souvent le Conseil se prolonge après 13 heures, il n'a duré jeudi que cinquante minutes.

A l'issue des délibérations ministérielles, le Président de la République a retenu M. Herriot, avec qui il s'est entretenu une demi-heure durant. Il est clair que le Ministre d'Etat, bien qu'ayant assisté à la réunion, est resté sur ses positions et c'est précisément la netteté de ces positions qui explique la brièveté d'un Conseil qui n'aurait rien gagné à une nouvelle confrontation d'opinions inconciliables.

Dans ces conditions, le grand débat de vendredi sur la politique extérieure mettra à une épreuve sérieuse le Cabinet. Dans cette séance décisive, les radicaux seront, une fois encore, les arbitres de la situation. L'attitude que prendra M. Herriot, au cours de la réunion du groupe radical vendredi matin, influera sans doute sur le vote de la soirée.

On s'explique donc que M. Albert Lebrun ait voulu faire appel, dans la conjoncture, au loyalisme de M. Herriot, partagé entre ses con-

victions genevoises et les devoirs qui découlent de la solidarité ministérielle.

Aussi bien, cette réunion du groupe radical est considérée comme importante. Y décidera-t-on l'hostilité au Cabinet ou l'abstention en masse? Cette dernière solution sauverait le Ministère, au moins jusqu'à la rentrée. Et sait-on si, à ce moment, le contact avec leurs électeurs n'aura pas modifié les sentiments de certains élus en leur décourant toute l'étendue du désir de paix du peuple français qui ne veut,



De gauche à droite: MM. WILLIAM BERTRAND, LAURENT-EYNAC, MARIN, BLAISOT ET FLANDIN A LEUR SORTIE DE L'ÉLYSÉE.

proposé à l'agrément du Conseil, un décret aux termes duquel M. Reulos, président de Chambre à la Cour d'appel de Paris, est nommé conseiller à la Cour de cassation, en remplacement de M. Bompard, admis à faire valoir ses droits à la retraite, et nommé conseiller honoraire.

M. Rolland, avocat général près la Cour d'appel de Paris, est nommé conseiller à la Cour de cassation, en remplacement de M. Fortin, admis à faire valoir ses droits à la retraite sur sa demande, et nommé conseiller honoraire.

M. Viguié est nommé préfet de Seine-et-Oise

M. Joseph Paganon, ministre de l'Intérieur, a soumis à l'agrément du Conseil les nominations suivantes: préfet de Seine-et-Oise, M. Joubertaud, préfet en disponibilité, en remplacement de M. Bonnetoy-Sibour, nommé ministre plénipotentiaire à Helsinki et préfet honoraire; préfet de Seine-et-Oise, M. Viguié, préfet de l'Hérault, en remplacement de M. Joubertaud, mis en disponibilité sur sa demande.

M. Cassagneau, préfet du Tarn, est nommé préfet de l'Hérault, en remplacement de M. Viguié, nommé à la préfecture de Seine-et-Oise.

(Lire la suite page 3.)

Vive émotion à la Chambre

Le Gouvernement a failli se trouver en mauvaise posture, au cours de la discussion de la loi sur le recrutement de l'armée

La Chambre, pensait-on généralement, devait jeudi après-midi adopter rapidement et à la quasi-unanimité le projet de loi sur le recrutement de l'armée, qui donne la sanction législative aux mesures exceptionnelles prises par les gouvernements depuis une année, en vertu des lois antérieures, pour porter la durée du temps de service militaire d'une année à 18 mois et à 2 ans.

Or, le débat a été troublé interrompu par un incident imprévu qui a failli avoir les plus graves conséquences politiques.

Pour remonter un courant vieillesse favorable aux amendements sur tous les bancs de la Chambre, le ministre de la Guerre a posé courageusement la question de confiance contre le premier de ces amendements, celui de M. de Grandmaison, au moment où il allait être mis aux voix.

Le scrutin se présentait dans des conditions telles que l'effort du ministre de la Guerre pour faire changer ses collègues d'avis paraissait devoir être vain. L'émotion fut donc très vive pendant quelques instants.

Une opportune suspension de séance et le renvoi à la Commission des amendements litigieux, après que M. Pierre Laval fut venu soutenir la position du ministre de la Guerre, ont écarté le danger.

La Commission de l'armée devra présenter des textes transactionnels apportant des compensations aux pertes d'effectifs qu'entraîneront les avantages accordés aux fils de familles nombreuses. Tous les autres articles du projet de

La mort de M. Paul Bourget



PAUL BOURGET SUR SON LIT DE MORT.

Paris, 16 décembre. — Ainsi que nous l'avons annoncé, les obsèques de M. Paul Bourget auront lieu vendredi, à 11 h., en l'église Saint-François-Xavier.

M. Paul Bourget avait exprimé la volonté que ses funérailles se déroulassent le plus simplement possible et qu'on ne lui rendit aucun des honneurs officiels auxquels ses titres lui donnaient droit.

S. Em. le Cardinal Verdier s'étant néanmoins vu contraint de présider l'office mortuaire à Saint-François-Xavier.

Le masque de l'illustre défunt a été moulé hier.

(Lire la suite page 3.)

Paris, 26 décembre. — La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. de Chambrard.

La Chambre adopte un projet de loi, de retour du Sénat, portant ouverture d'un crédit spécial de 153 millions relatif à la défense nationale.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant modification à la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée.

Ce projet de recrutement de l'armée comporte trois articles.

Par l'article premier le ministre de la Guerre est autorisé à abaisser progressivement l'âge d'incorporation de 21 à 20 ans.

D'autre part, il est habilité à modifier les conditions de formation des contingents et de leur classement dans la disponibilité et les réserves.

L'article 2 a pour but d'ajuster les effectifs des militaires de carrière, avec l'importance accrue des contingents prochains.

Enfin, l'art. 3 du projet de loi tend à autoriser le ministre de la Guerre à procéder aux aménagements d'effectifs et aux réorganisations qu'entraîneront l'accroissement de la durée du service, sous la double condition de ne pas modifier le nombre de divisions des forces du territoire fixé par la loi des cadres.

La Commission de l'armée a apporté diverses additions à ce projet.

(Lire la suite page 3.)

LA CRUE DE LA GARONNE



LES INONDATIONS DE LA GARONNE DANS LA CAMPAGNE GIRONDOISE.

Le Sénat a commencé l'examen du budget

Paris, 26 décembre. — La séance est ouverte à 15 h. 15, sous la présidence de M. Jules Jeanneney.

L'Assemblée valide les élections de MM. Laurent-Eynac (Haute-Loire), Paganon (Isère) et Georges Perron (Doubs).

L'ordre du jour appelle la discussion du budget général pour 1936.

M. Desjardins propose contre le dépôt tardif du projet et demande que la discussion soit différée.

Après une intervention de M. Régnier, qui souligne la nécessité d'un vote rapide du budget, la proposition d'ajournement de M. Desjardins est repoussée.

M. Gardes développe ensuite son rapport. Il souligne que faute de temps, la Commission des Finances doit laisser au Gouvernement l'entière responsabilité de certaines de ses propositions. Il expose comment le projet de budget pour 1936 s'inscrit dans les efforts de redressement déployés depuis 1932 et signale la valeur et la portée inégales des décrets-lois qui ont précédé le projet de budget.

M. Cailhau fait la critique de la « haute bureaucratie », qui se complait dans les méthodes vieillottes et compliquées et qui tend à constituer un Etat dans l'Etat.

Vous demandez 40 milliards aux contribuables au lieu de cinq avant la guerre. Il faut réduire ce fardeau. J'ai demandé une baisse du taux de l'intérêt pour vivifier le marché financier. Enfin je ne crois pas qu'un pays puisse vivre longtemps en régime d'autarchie, en vase clos. La situation est grave, elle n'est pas inquiétante. N'abusons plus des décrets-lois dont on a pu penser que certains sortaient des tiroirs de chefs de bureau, sans même être lus par les ministres qui les signaient. Or, ce pays ne doit être gouverné que par ceux qu'il a appelés à le représenter.

La discussion générale est close.

La séance est levée à 18 h. 5. Prochaine séance vendredi, à 9 h. 30.

Une fillette de sept ans est assassinée par un monstre qui se pend ensuite

Grenoble, 26 septembre. — Un crime odieux, dont fut victime une fillette de sept ans, a été perpétré le matin de Noël, vers 9 heures, à Mengion (Drôme).

Vers 11 heures, le bruit se répandit que la petite Jacqueline Montlhuc avait disparu depuis 9 heures du matin, heure à laquelle elle s'était rendue pour livrer du linge propre chez le cantonnier communal, Louis Beaux, dans une petite maison du quartier de l'église.

Le père de la petite Jacqueline, Ernest Montlhuc, un cultivateur très estimé dans la région, père de cinq enfants, ému de sa disparition, avisa le maire, M. Charles Rambaud.

Les recherches commencèrent. Vers trois heures, une voisine de Beaux, qui se rendait à la cave située sous le domicile de ce dernier, pour recueillir les œufs dans un poulailler, aperçut une petite main d'enfant pendant d'une soupenne. Affolée, elle appela des voisins qui eurent vite fait d'identifier la petite Jacqueline qui gisait sans vie, recroquevillée sur elle-même.

M. Rambaud, maire de Mengion, informa immédiatement le gendarmier de Châtillon-en-Diois et le docteur Heres, médecin de la localité.

Les soupçons qui s'étaient portés sur le cantonnier communal, Louis Beaux, se confirmèrent. Les gendarmes frappèrent sans résultat à son domicile et durent pénétrer dans la maison en fracturant une fenêtre. Après quelques investigations, ils découvrirent le corps de Beaux

Tandis que Lindbergh vogue vers l'Europe l'assassin de son fils cède au désespoir

Le colonel Lindbergh a fait retentir dans un hôtel parisien, un appartement pour le 15 janvier.

Il ne fera qu'un court séjour à Paris et se rendra avec sa femme, sur le Côte d'Azur, pour visiter deux propriétés, qui lui ont été proposées et dont il voudrait se rendre acquiescent.

Un représentant du colonel est allé à Paris.

D'autre part, dans la prison de Dapton, Hauptmann, dont l'espoir d'échapper à la chaise électrique augmente du fait des doutes que le gouverneur Hoffmann exprime sur sa culpabilité, se laisse aller à une crise de désespoir quand sa femme lui annonce hier, le départ de Lindbergh et de sa famille pour l'Angleterre.

Le condamné s'écria : — Pourquoi part-il ? Est-il effrayé par quelques lettres d'imposteurs ? Pourquoi ne reste-t-il pas jusqu'à ce que tout soit fini ? A-t-il peur ?

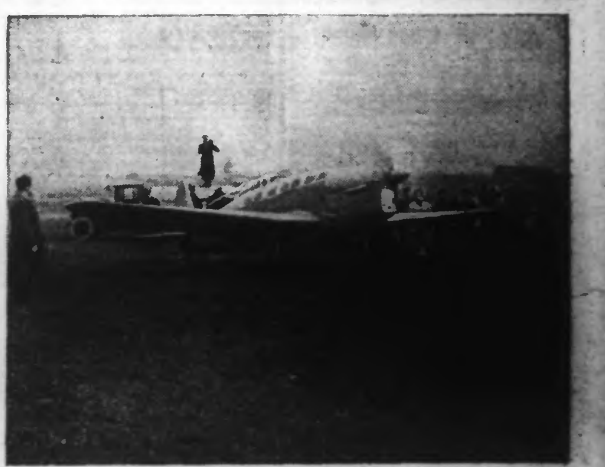
D'autre part, de vifs reproches sont adressés au gouverneur Hoffmann.

Lindbergh aurait déclaré au moment de son départ : — Je ne reviendrai pas en Amérique tant que Hoffmann sera gouverneur de l'Etat de New-Jersey.

pendu à une poutre maîtresse du grenier de la maison.

L'assassin, son monstreux forfait accompli, s'était donné la mort.

POUR BATTRE LE RECORD PARIS-TANANARIVE



LE DÉPART DU BOURGET ET KLEIN. (P.N.Y.T.)

Le Bourget, 26 décembre. — Les aviateurs Pharaud et Klein sont partis à 10 h. 32 pour Tunis, à bord d'un avion monoplane à train d'atterrissage escamotable, muni d'un moteur de 180 CV.

Le commandant de battre le record de vitesse Paris-Tananarive des aviateurs Génin et Robert.

Pharaud et Klein ont atterri à Tunis à 16 h. 26.

LE DÉCOR DES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER



GARMISCH ET, A L'ARRIÈRE-PLAN, LE WETTERSTEIN, QUI SERVIRONT DE CADRE AUX JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE 1936. (P.N.Y.T.)

Devenu subitement fou, un ancien détective américain tue sa femme, sa belle-mère et ses deux enfants

New-York, 26 décembre. — Devenu subitement fou, un ancien détective de Philadelphie a successivement tué à coups de hache sa femme, au moment où elle ornait un arbre de Noël, sa belle-mère et ses deux enfants, âgés respectivement de 7 et 5 ans.

Il fallut faire appel à une escouade d'agents de police pour maîtriser le dément que la foule, ignorant qu'il s'agit d'un drame de la folie, voulait lyncher.

Un chirurgien a-t-il le droit d'oublier ses lunettes dans le ventre d'un patient ?

Barcelone, 26 décembre. — Un des chirurgiens les plus connus de la ville a comparu devant le tribunal sous l'accusation d'avoir, au cours d'une opération (appendicite) oublié ses lunettes dans le ventre du patient.

Les experts médecins ont affirmé que l'oubli d'un objet quelconque à l'intérieur d'une plaie est une maladresse qui n'importe que chirurgien est expert à commettre et que, par conséquent, il ne saurait avoir de responsabilité pénale.

Reste à savoir si le tribunal admettra une thèse pareille.



De gauche à droite: MM. CATHALA, MAUPOIL, FABRY, MANDEL ET BONNET.